



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2023

Rapport d'activité



DRAAF
Normandie

2023, une année marquée par l'action structurante de la démarche qualité ISO 9001

Fin 2023, la DRAAF a obtenu le renouvellement de sa certification pour trois ans, grâce à l'investissement de l'ensemble des agents de la DRAAF.

Après le dernier audit de certification fin 2022, qui levait les principaux points sensibles, la communauté de travail de la DRAAF s'est engagée à modifier son système de management de la qualité (SMQ) pour l'axer en priorité sur l'observation des produits/services conformes ou non conformes, pour satisfaire ses usagers.

Lors de l'audit de renouvellement (fin 2023), l'auditrice a salué la révision des processus qui répond à la norme ISO 9001 et permet de simplifier notre SMQ et de l'inscrire dans la durée.

Cet important travail a été conduit par le COPIL qualité, en plus des nombreux dossiers à gérer :



Au centre, Caroline GUILLAUME, directrice régionale, à gauche, Chris VAN VAERENBERGH et à droite, Olivier DEGENMANN, directeurs adjoints

- accompagnement à la mise en place du CGF (centre de gestion financière)
- fusion de deux services (SREA-FAM et SRÉMAF) pour créer le SRAF-FAM (Service Régional Agriculture, Forêt, FranceAgriMer), en charge des dossiers agriculture et forêt
- nouvelle organisation régionale pour la gestion du FEADER 2023-2027
- mise en place du PLOAA (Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles)

Cette année restera également marquée par la gestion de l'évacuation en urgence des 65 agents du site de la porte des champs à Rouen, suite aux avaries constatées sur le bâtiment qui menaçaient leur sécurité. Des déménagements successifs et une réorganisation du travail ont été nécessaires dans un objectif de continuité de service, avec une période de 7 mois de travail en « flex total » (21 postes de travail pour 65 agents), avant de pouvoir retrouver au mois de novembre un poste de travail par agent dans une organisation en « bi-sites » (ARS et cité administrative Saint-Sever).

Enfin, 2023 est aussi l'année du départ de Caroline Guillaume pour la MAPS Ouest (Mission d'Appui aux Personnes et aux Structures), qui ponctue ainsi un travail considérable et remarquable depuis son arrivée en 2017, au bénéfice de la communauté de travail et de l'ensemble des partenaires de la DRAAF Normandie.



draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Sommaire

Les chiffres de l'année 2023	3	L'accompagnement des exploitations dans la transition agro-écologique	7
Une nouvelle organisation régionale de la gestion du FEADER	4	La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation	8
PAPTAAF		L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande	9
La filière graines et plants indispensable au renouvellement et à l'adaptation des forêts	5	Le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles	10
EGALIM et les programmes alimentaires territoriaux		L'enseignement agricole en normandie	11
2023, une année marquée par différentes crises	6		



LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023

Notre DRAAF



226 agents au total
113 mouvements d'agents, dont :
62 agents recrutés
35 agents partis
16 prolongations de contrat

5 services
6 sites

L'enseignement agricole

8 908 élèves au 01/10/2023
(-80 élèves par rapport à 2022)

4 242 apprentis au 31/12/2022
(+162 contrats par rapport à 2021)

53 établissements dont :
35 Maisons Familiales Rurales
9 EPLEFPA + **1** IFCE
8 établissements privés

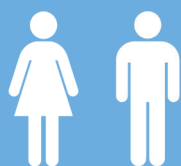
À la DRAAF Normandie

62 % **38 %**



Parmi les apprenants de l'enseignement agricole

49 % **51 %**



Les contrôles



8 993 certificats d'exportation et 98 contrôles
27 057 contrôles à l'importation, dont 9 215 pour le BREXIT
808 contrôles des intrants dans l'agriculture
719 contrôles de la santé des végétaux
31 projets alimentaires territoriaux labellisés

L'accompagnement agricole



1 635 demandes d'autorisations d'exploiter
2 361 exploitations certifiées « agriculture biologique »
(soit 8,8 % des exploitations normandes)
7 % de la SAU en agriculture biologique
(soit 137 521 ha)
44 GIEE actifs fin 2023, fédérant 654 exploitations et 1 028 agriculteurs
394 billets d'aval pour un montant cautionné de 1 683 M€

Les crédits du MASA

696 500€ pour l'animation de l'installation-transmission
10,8M€ (dont 451 600€ de CASDAR) pour l'agro-écologie
2,13M€ (CASDAR) pour le développement agricole

Publications statistiques

20 publications Agreste
(11 Agreste Conjoncture - 5 Agreste Essentiel - 4 Agreste Etudes)
117 cartes publiées en 2023
14 ans d'occupation du sol en Normandie grâce à l'outil OSCOM, complété par ArtiCom
108 réponses à des demandes statistiques

La forêt

434 000 ha de forêts sur le territoire, soit 14% du territoire
96 000 ha de forêts publiques (domaniales et collectivités)
337 000 ha de forêts privées
85 % d'arbres feuillus



Une nouvelle organisation régionale de la gestion du FEADER

Pour la nouvelle programmation 2023-2027, l'État redevient autorité de gestion du fonds FEADER pour les mesures dites « surfaciques », c'est-à-dire les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à la conversion à l'agriculture biologique.

La Région reste autorité de gestion des mesures « non surfaciques » (aides à l'installation des agriculteurs, aides aux investissements...) et en particulier d'un nouveau dispositif, les « MAEC forfaitaires » qui correspond à un engagement global de l'exploitation, vérifié par un indicateur de résultat (sans obligation de moyen lié aux surfaces agricoles).

Le transfert des missions accompagné du transfert des agents, s'est poursuivi entre la Région Normandie, la DRAAF et les DDT(M), avec pour objectif commun de garantir la continuité de service sans obérer l'avancement des projets d'installation agricole ou encore des investissements. Les agents de l'État concernés, ont fait l'objet d'une mise à disposition temporaire au Conseil régional, pour leur permettre de s'approprier leur nouveau cadre de travail et les nouvelles lignes directrices de la Région Normandie sur l'installation et l'investissement en agriculture.

Le décret organisant le transfert de tout ou partie de service scelle le processus de transfert des agents de l'État : 10 agents ont été mis à disposition, et 7 d'entre eux sont toujours en fonction au Conseil régional. 5 agents contractuels ont rejoint la collectivité régionale, bénéficiant d'avantages salariaux très appréciés.



PAPTAAF (Plan d'Actions Pluriannuel Territorialisé de l'Agriculture, de l'Agro-alimentation et de la Forêt)



Une nouvelle feuille de route régionale coconstruite pour la DRAAF et ses opérateurs

En date du 25 août 2023, le Ministre de l'agriculture sollicitait les Préfets de région dans l'objectif d'élaborer un plan d'actions territorial sur la période 2024-2027, portant sur les politiques publiques du MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt (PAPTAAF). Cette nouvelle feuille de route régionale coconstruite pour la DRAAF et ses opérateurs, se substitue aux dialogues de gestion stratégiques avec les administrations centrales, réalisés en amont des dialogues de gestion techniques.

Le PAPTAAF Normand a :

- été coconstruit avec les DDI et les EPLEFPA et en concertation avec les opérateurs de l'État et la chambre régionale d'agriculture. Lors de la réunion finale, Sébastien Windsor, président de la CRAN, a salué le travail accompli et a remercié la DRAAF pour les actions qui s'inscrivent dans une recherche de partenariat efficace avec la CRAN
- intégré les indicateurs territorialisés des politiques prioritaires du Gouvernement et ceux relevant de la planification écologique

Le contexte et les spécificités de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt normands conduisent à organiser le PAPTAAF pour satisfaire aux 3 enjeux suivants :

- assurer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation en Normandie
- conforter les pratiques agroécologiques et valoriser les productions normandes en prenant en compte l'adaptation au changement climatique
- accompagner les agricultures, l'agroalimentaire et la filière bois en Normandie pour garantir leur résilience, notamment face aux crises et aux mutations, et contribuer à la souveraineté alimentaire

Le projet de PAPTAAF sera amendé annuellement pour tenir compte de lois, plans et programmes en cours de finalisation et des nouveautés liées au contexte.



La filière graines et plants indispensable au renouvellement et à l'adaptation des forêts



La DRAAF contrôle chaque année la récolte de semences et la production des plants destinés à une utilisation forestière, depuis la graine jusqu'à la commercialisation des jeunes arbres.

Plus particulièrement, via sa mission de suivi des ressources génétiques forestières, elle visite 2 fois par an les 9 pépinières de la région [8 privées, 1 publique appartenant à l'Office national des forêts (ONF)] afin de s'assurer du respect de la réglementation communautaire sur le commerce des matériels forestiers de reproduction (graines, plants, boutures, ...).

La traçabilité des plants doit être garantie à chaque instant et à chaque étape. En 2023, les contrôles ont permis de vérifier la conformité de l'ensemble des pépinières normandes. La production de plants de qualité est indispensable à la gestion durable de nos forêts et aux opérations de renouvellement forestier dans le contexte d'adaptation des forêts au changement climatique. Dans le cadre de la planification écologique, les pépinières sont un des maillons essentiels de la transition engagée pour une plus grande résilience des forêts et des écosystèmes.



EGALIM et les programmes alimentaires territoriaux

Au 5 décembre 2023, la Normandie compte 31 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés, 29 de niveau 1 (émergents) et 2 de niveau 2 (opérationnels). L'appel à projets national 2023/2024 permettra de soutenir de nouvelles démarches. La nouvelle stratégie nationale alimentation, nutrition et climat va assigner de nouveaux objectifs aux PAT, notamment sur la transition agroécologique, la lutte contre le dérèglement climatique et la lutte contre la précarité.

Périmètre des PAT

Commune	1
EPCI	25
Groupe d'EPCI ou PETR	4
Parc naturel régional	2
Conseil départemental	1

État d'avancement des PAT

PAT finalisé	2
PAT labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (labellisé 1)	29
PAT labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (labellisé 2)	2

Communes concernées par au moins 1 PAT

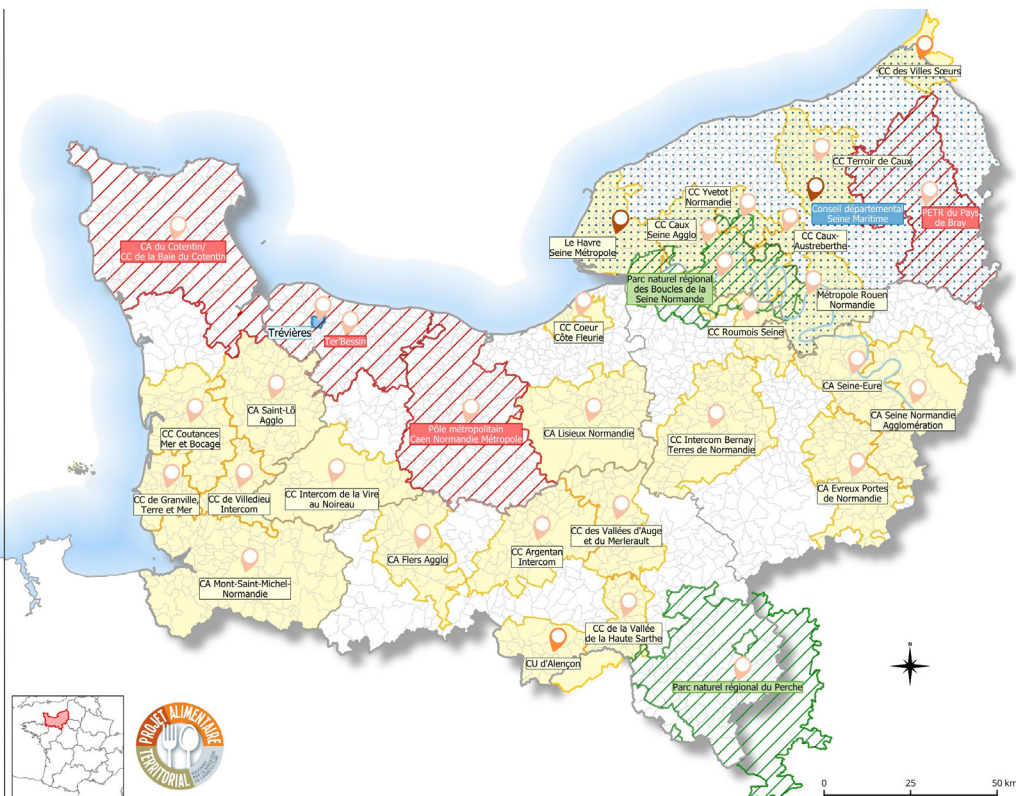
Département	Nombre	Part
Calvados	406	77 %
Eure	326	56 %
Manche	415	93 %
Orne	245	64 %
Seine-Maritime	708	100 %
Normandie	2 100	79 %

Population concernée par au moins 1 PAT

Département	Nombre	Part
Calvados	606 440	87 %
Eure	415 364	69 %
Manche	473 162	96 %
Orne	194 804	70 %
Seine-Maritime	1 254 739	100 %
Normandie	2 944 509	89 %

Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Sources : Admin-express 2023 © IGN / DRAAF - SRAL et Réseau régional des PAT 05/12/2023
Conception : PB - SRISE - DRAAF Normandie 12/2023



Carte des PAT en Normandie au 06/12/2023, réalisée par le SRISE - Sources : Admin-express 2021 © IGN / DRAAF - SRAL et Réseau régional des PAT

La restauration collective est un levier majeur pour faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité. Les restaurants collectifs sont mobilisés pour s'inscrire sur la plateforme dédiée « ma cantine » et partager leurs résultats dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM.



Carte interactive des PAT labellisés : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/pat-labellises_733059#9/48.9730/-0.5328



2023, une année marquée par différentes crises

Situation sanitaire des forêts

Le Département de la Santé des Forêts (DSF) est un service du ministère de l'agriculture chargé de surveiller les forêts, d'évaluer les risques, de diagnostiquer les problèmes et d'informer. Rattachée à la DRAAF, l'antenne de Rouen anime et coordonne l'action d'un réseau de 9 correspondants observateurs locaux référents pour les propriétaires et les gestionnaires qui s'interrogent sur la santé de leurs forêts. Près de 412 visites de suivi et de diagnostic ont été réalisées en 2023.

Les faits marquants de 2023 :

- l'affaiblissement marqué des arbres suite aux déficits hydriques successifs, et des dépérissements à causes multiples favorisant l'action de pathogènes et de ravageurs
- un suivi de l'état sanitaire du hêtre dans les massifs domaniaux sur 255 placettes en 2022 et 2023
- la progression constante de l'encre du châtaignier favorisée par un climat hivernal plus doux
- la détection de la cécidomyie du Douglas sur l'ensemble de la Seine-Maritime et un front de progression établi au nord de l'Eure.
- le passage localisé de la tempête Ciaran notamment dans la Manche



En savoir + : <https://agriculture.gouv.fr/la-sante-des-forets>

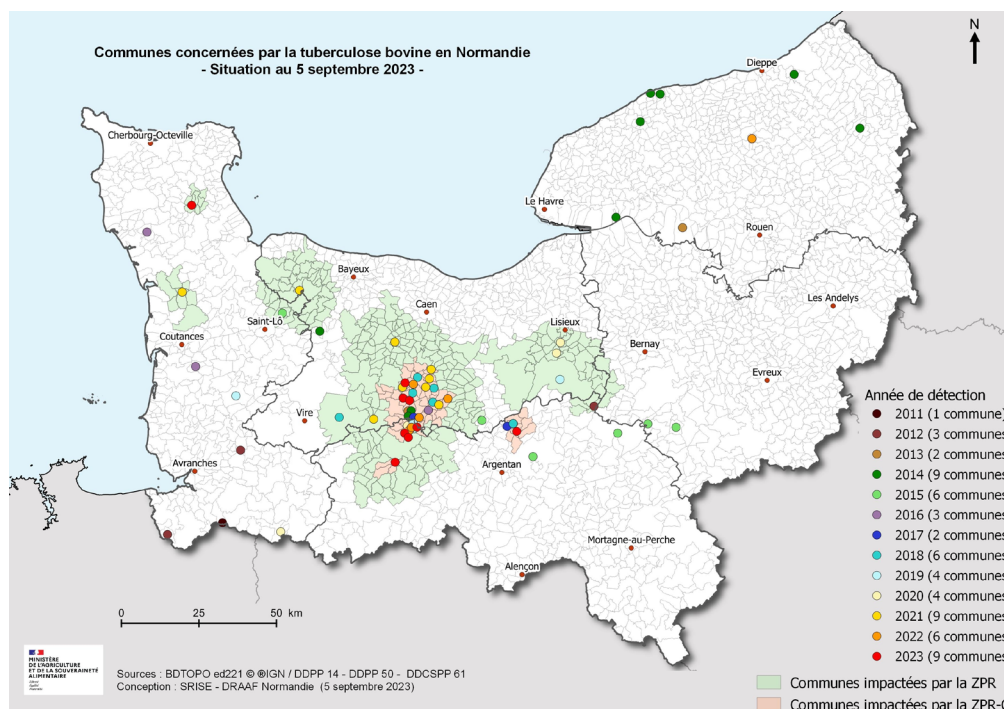
La Tuberculose en Normandie

La Normandie est confrontée à la résurgence de la tuberculose bovine depuis plus de 10 ans. Au total, 64 foyers de tuberculose à *Mycobacterium bovis* ont été détectés dans les cheptels bovins depuis 2011.

Ces cas de tuberculose se concentrent essentiellement dans une zone à cheval entre le Calvados et l'Orne, où une prophylaxie renforcée annuelle des bovins de plus de 2 ans a été mise en place par intradermotuberculation. Pour la campagne 2022-2023, environ 3 000 exploitations bovines et près de 200 000 bovins ont été dépistés. 8 nouveaux cas

de tuberculose ont été identifiés (3 dans le Calvados et 5 dans l'Orne), gérés par l'abattage des animaux et par la mise en place de mesures de biosécurité.

Il a également été mis en place une surveillance de la faune sauvage, par la réalisation d'autopsies sur les blaireaux retrouvés morts sur les axes routiers ou par sérologie sur les sangliers tués lors d'action de chasse. Cette surveillance a ainsi permis la détection de 10 blaireaux positifs à la maladie depuis 2016 et de 3 sangliers.



Des agrumes et des scolytes en Normandie

La surveillance officielle des organismes réglementés ou émergents (SORE) affectant les végétaux a pour objectif d'éviter l'émergence de nouveaux nuisibles sur le territoire national lié aux échanges internationaux. L'enjeu est la protection des cultures et des espaces végétalisés français.

Les sites de surveillance privilégient les zones de trafic international (ports, aéroports, aires d'autoroutes).

Dans ce cadre, une inspection phytosanitaire a été réalisée sur des grumes originaires d'Afrique importées sur le port de Caen. Leur inspection a révélé la présence d'insectes *Xyleborus ferrugineus* (scolytes non européens) sur deux lots de grumes de bois *Milicia excelsa* (Iroko).



Scolytes morts après fumigation

La présence d'un organisme réglementé entraîne des traitements par fumigation des grumes pour l'élimination des scolytes non-européens présents.

Le respect des mesures ordonnées est vérifié lors d'un contrôle officiel après traitement réalisé par des agents du service régional de l'alimentation.

L'accompagnement des exploitations dans la transition agro-écologique

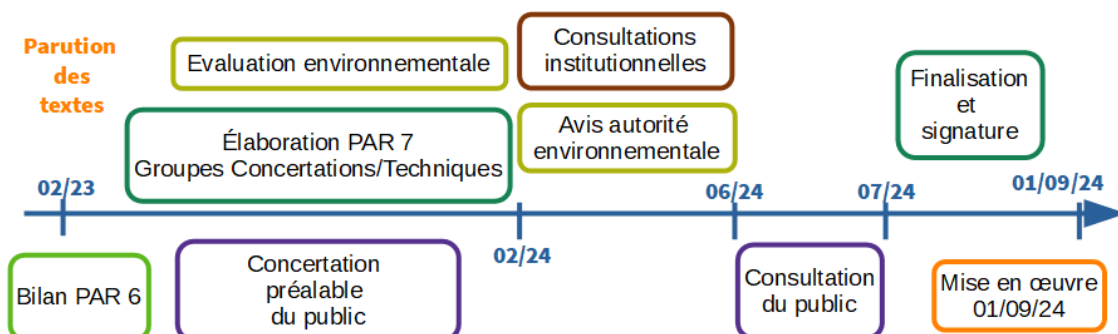
MAEC-BIO

2023 était la première année de la programmation PAC 2023-2027, marquée par la construction des nouvelles mesures agro-environnementales (MAEC). Pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB), les règles sont nationales. En revanche pour les MAEC, elles sont, en grande partie, régionales. Ainsi en 2023, la DRAAF, désormais autorité de gestion du Feader, a, avec l'aide des DDT(M), instruit 134 PAEC (projet agro-environnemental et climatique) réceptionnés suite à l'appel à projets 2022, et 783 MAEC. L'arrêté préfectoral régional définissant les règles de sélection des demandes selon les enjeux (biodiversité, eau et autres), ainsi que les plafonds pour tenir compte des financements disponibles, a été signé le 27 septembre 2023. 285 agriculteurs ont déposé une demande CAB, pour des besoins de financement estimés à 5M€. 4 016 demandes de MAEC ont été déposées. Grâce aux efforts des financeurs et en particulier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, 93,7% pouvaient être satisfaites à hauteur d'environ 73,5 millions €. Suite aux mouvements d'agriculteurs, les crédits alloués ont été revus et 100% des dossiers éligibles pourront être financés pour un montant de 86,61 millions €.

Septième Programme d'Actions Régional (PAR)

La réglementation « nitrate » de 1991 est soumise à une révision quadriennale pour ajuster les mesures de protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole, en fonction de l'évolution de l'état des lieux :

- révision du programme d'action national (PAN) : 31 janvier 2023
- révision du 6^{ème} programme d'actions régional (PAR) normand : travaux en cours



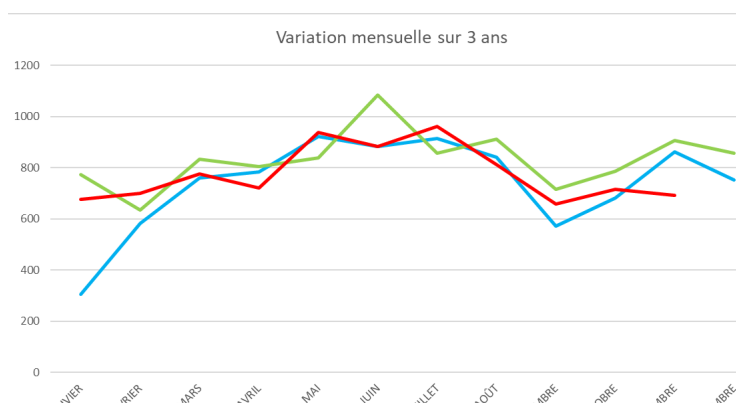
La phase d'élaboration du PAR 7 a abouti le 19/12/2023 après 17 réunions. Les représentants des différentes parties prenantes du territoire ont pu donner leur avis sur l'évolution des mesures envisagées. L'évolution majeure concerne l'extension des zones d'action renforcées (ZAR) dans lesquelles la concentration en nitrates est proche ou dépasse les seuils réglementaires.



La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation

Bilan des contrôles à l'importation dans les ports normands : stabilisation de l'activité

2023 est la troisième année d'activité des postes de contrôle aux frontières (PCF) du Brexit. Avec 9 215 dossiers traités, contre 8 992 en 2021 et 10 017 en 2022, le flux est maintenant stabilisé. Quatre PCF sont ouverts sur la façade maritime normande : Dieppe, Gonfreville-l'Orcher, Caen-Ouistreham, Cherbourg. Le PCF de Caen-Ouistreham capte 97 % du flux trans-manche. Le PCF de Dieppe fermé en décembre 2021 a repris ses activités en novembre 2023.



Le nombre de dossiers d'animaux vivants a fortement augmenté en 2023 pour s'établir à 1 922 dossiers, soit 21,5 % du total annuel. Si les chevaux représentent la majorité des importations, le PCF de Caen-Ouistreham reçoit des animaux de la faune sauvage (pingouins, rhinocéros notamment) pour des échanges entre parcs animaliers.

La Normandie dispose d'un PCF aéroportuaire à Deauville qui est exclusivement consacré aux contrôles des chevaux.

Outre le Brexit, l'activité du PCF de Gonfreville l'Orcher porte essentiellement sur le contrôle de marchandises en provenance des pays-tiers autres que le Royaume-Uni. L'activité d'importation hors-Brexit s'établit à 17 842 lots. Le Havre est le premier port français pour les arrivées par containers.

Au total, 58 agents du service d'inspections vétérinaire et phytosanitaire aux frontières assurent la sécurité sanitaire des animaux, des denrées et des végétaux importés en France dans les ports de Normandie.

Police sanitaire unique en charge de la sécurité des aliments (PSU)

La création de la police sanitaire unique (PSU) a été actée par le Premier ministre le 6 mai 2022. À compter du 1^{er} janvier 2024, le ministère en charge de l'agriculture est désormais seul en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

La mise en œuvre de la PSU, s'accompagne d'une délégation de tâches officielles dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments à des organismes privés afin d'augmenter significativement la pression de contrôle et de renforcer la protection du consommateur. En Normandie, 3 500 contrôles effectués dans les établissements de remise directe (restaurants, grandes et moyennes surfaces...), ainsi que la surveillance de l'effectivité des retraits et rappels suite à une alerte sanitaire, seront assurés par la société MERIEUX NUTRISCIENCES-SILLIKER. Par ailleurs, 800 prélèvements concernant les plans nationaux de surveillance et de contrôle, seront assurés par le laboratoire LABEO (GIP). Les agents des directions départementales en

charge de la protection des populations (DD(ETS) PP) continueront à réaliser des inspections lors d'alertes et dans des établissements ciblés. Les délégués appliqueront la même méthodologie de contrôle que les agents de l'État. Les décisions administratives faisant grief et les mesures pénales qui découleront de ces inspections émaneront des DD(ETS)PP.



L'approfondissement des connaissances sur l'agriculture normande



2023, une année riche en collecte de données agricoles...

En 2023, parallèlement aux enquêtes récurrentes, deux enquêtes apériodiques ont marqué l'activité du pôle collecte.

Collectée de mi-janvier à fin mars, l'enquête sur les pratiques culturales en maraîchage 2022 s'est attachée à repérer des modes de culture et de fertilisation émergents, ainsi qu'à mesurer l'évolution du recours aux traitements phytosanitaires pour la carotte, le chou et la salade, les trois espèces de légumes sur lesquelles l'enquête s'est portée en Normandie.

Depuis octobre et jusqu'à fin février 2024, le pôle est mobilisé par l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023 (ESEA 2023). Interrogeant une exploitation sur six, cette enquête vise à actualiser la photographie de l'agriculture régionale issue du Recensement Agricole de 2020. Des modules thématiques offrent un éclairage plus particulier sur les vergers, le matériel, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'agriculture de précision, l'irrigation ou encore la gestion des déchets. L'enquête ESEA 2023 est une opération conséquente : 50 enquêteurs interrogent en face à face 4 000 exploitants, pour une durée d'entretien d'environ une heure.



En 2023, une partie du réseau d'enquêteurs a été renouvelée, avec l'arrivée de 18 nouveaux enquêteurs.



Ajustement de la statistique agricole annuelle suite au recensement agricole 2020

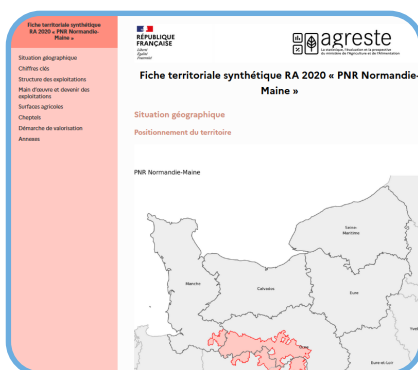
La statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données détaillées (surfaces, rendements, productions) par produit et par région et département. À cet effet, est utilisé l'ensemble des informations disponibles sur un sujet : données issues d'enquêtes statistiques réalisées par les services conformément à un programme national annuel, des contacts auprès de correspondants locaux, de données administratives (ex : déclarations PAC). Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus fournissent des données. Dans les régions représentant moins de 15 % de la production concernée, les données sont estimées.

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives tels les recensements agricoles. Le dernier ajustement a été réalisé en 2022 pour mettre en cohérence les données 2010-2020 de la SAA avec le recensement agricole 2020 et a fait l'objet d'une publication en juin 2023.

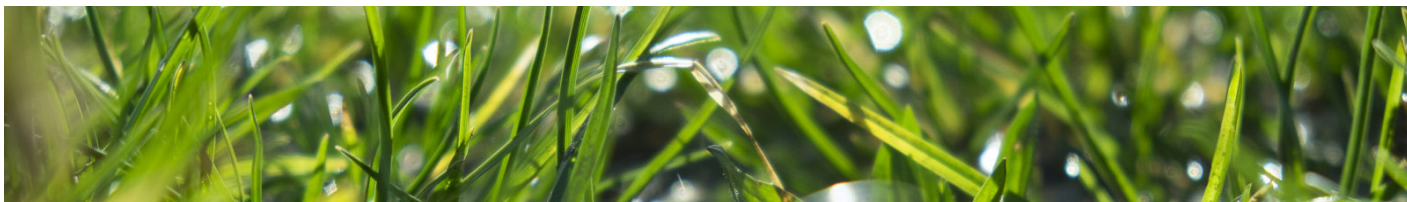
Parallèlement, les comptes nationaux et régionaux de l'agriculture pour 2020, élaborés à partir des données quantitatives de la SAA, sont en cours de recalage sur la base des données ajustées de la SAA.

...et en valorisation des données du recensement agricole

Un travail de vulgarisation des données du recensement agricole 2020 s'est poursuivi en 2023 afin d'améliorer la connaissance du territoire agricole régional :



- L'étude sur les signes de qualité et d'origine a mis en évidence un quasi doublement du nombre d'exploitations concernées en 10 ans. La vente en circuit court se développe également mais reste peu répandue dans les exploitations normandes. Le niveau de formation des chefs d'exploitation et coexploitants progresse au fil des générations. La place des femmes dans l'agriculture évolue vers davantage d'implication dans la direction des exploitations.
- Les chiffres clés des fiches filières ont été actualisés : bovin lait, COP (céréales oléagineux protéagineux), légumes et porcine.
- Des fiches territoriales par parc naturel régional normand et des fichiers téléchargeables à l'échelle communale et intercommunale ont été publiés sur le site internet de la DRAAF.
- Une étude partenariale entre la DRAAF et l'INSEE a permis de dresser le portrait de la population agricole normande en 2020.



Le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles

La concertation PLOAA des apprenants Normands

Dans le cadre des concertations nationale et régionale sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA), 3 journées de consultation des apprenants ont été organisées par la DRAAF en mars dernier à Yvetot, Granville et au Robillard.

18 établissements de l'enseignement agricole public et privé ont été mobilisés et 94 apprenants ont été consultés sur 4 thèmes :

- l'attractivité des formations de l'enseignement agricole
- l'attractivité des métiers de l'agriculture et les compétences d'avenir
- la souveraineté alimentaire à l'horizon 2040
- les agricultures normandes face au changement climatique



Les étudiants de BTS ACSE 2 de la MFR de Maltot (rapporteurs), ont résumé en 4 points ce qui fait avant tout l'intérêt du métier d'agriculteur.ice :

- la liberté d'action pour entreprendre
- la polyvalence des activités et les multiples compétences mobilisées
- le cadre de vie et de travail en lien avec « le vivant » et le territoire
- la finalité du métier pour la production d'une alimentation de qualité

Ils ont insisté sur les enjeux liés à la transmission des exploitations familiales, d'outils de production performants et au renouvellement des générations.

Les étudiants recommandent de communiquer positivement sur la réalité du métier et de faire valoir ces nombreux atouts auprès des plus jeunes tout en facilitant l'accès au foncier pour les aider à s'installer.



Les travaux préparatoires aux pactes et nouvelle loi d'orientation agricole

Après 4 mois de concertation et de réunions de travail organisées par la CRAN avec le concours de la DRAAF et de la Région Normandie, la restitution des travaux régionaux relatifs au projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) a eu lieu le jeudi 27 avril, en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Les réunions de travail ont mis en lumière que les exploitants agricoles se sont pleinement engagés dans la démarche et ont été force de nombreuses propositions.

La proposition d'accompagner les futurs cédants à la transmission et à la cessation d'activité a été saluée par le ministre. La proposition de faire de la fiscalité agricole un levier de renouvellement des générations mais aussi de l'adaptation au changement climatique, a été soulignée. La formation des actifs à l'adaptation au changement climatique est un autre levier identifié par les travaux, qui nécessite de revoir la politique de formation des formateurs.

Enfin, l'enjeu pour certaines filières agricoles de gagner en compétitivité par rapport à nos voisins européens, qui sont nos principaux concurrents, et d'analyser les raisons de leur avantage concurrentiel, a été rappelé par le ministre et les participants.

La méthode d'association des professionnels, des chambres consulaires, du Conseil Régional et des services de l'État a été unanimement saluée. Elle a permis, en Normandie, un travail de coconstruction du projet de loi d'orientation. Le président de la chambre régionale, également président de Chambres d'agriculture France, a de son côté précisé que ces travaux permettront d'enrichir la stratégie du réseau national des chambres.

Le 15 décembre dernier, le Ministre chargé de l'agriculture, en déplacement au lycée agricole de Seine-Maritime, livrait le contenu du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles en présence des élus nationaux et normands et des apprenants.

L'enseignement agricole en Normandie



Attractivité des métiers, des formations et des établissements

Le 5 juillet dernier, la DRAAF a organisé à l'Abbaye-aux-Dames le séminaire « Attractivité des métiers, des formations et des établissements » de l'enseignement agricole normand en présence de Laurence LUBRUN, Présidente de la Commission formation (Chambre régionale d'agriculture de Normandie), de Bertrand DENIAUD, Vice-président de la Région Normandie, Caroline GUILLAUME, Directrice régionale (DRAAF). La journée a mobilisé une centaine de professionnels de l'emploi, de l'orientation et de la formation des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de l'environnement, de la filière équine, de la cohésion sociale et de l'accompagnement de la personne. Démographie agricole et scolaire, désir d'engagement des jeunes générations, évolutions des métiers, des emplois et des compétences, transitions agricoles, le PREA 2024-2028 devra fixer les orientations stratégiques de notre système de formation professionnelle agricole pour les cinq années à venir. Au cours des ateliers qui se sont tenus l'après-midi, les partenaires de l'enseignement agricole ont témoigné de leur attachement au système éducatif agricole, à ses spécificités, à ses valeurs et réaffirmé l'importance du projet éducatif.

1. Renforcer l'attractivité des métiers pour contribuer au renouvellement des générations

Il s'agit avant tout de mieux communiquer sur la diversité des parcours professionnels « vers et depuis l'agriculture », en favorisant les échanges entre jeunes et professionnels. Au-delà de l'acte de production, il s'agit également de mieux valoriser les multiples services rendus et contributions des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt au développement durable des territoires.

2. Renforcer l'attractivité des formations pour des « métiers passion »

Il s'agit de créer des parcours de formation adaptés aux besoins et à la situation de chacun tout au long de la vie. Il s'agit également de développer la motivation pour des « métiers passion » et l'estime de soi des apprenants, l'ouverture d'esprit et l'esprit d'entreprendre en renforçant la pédagogie de projet et les mises en situation professionnelle, la relation école entreprise et les mobilités notamment.

3. Renforcer l'attractivité des établissements pour un projet éducatif global

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de travail des apprenants (plateaux techniques, restaurant scolaire, internat, accessibilité, accueil des familles...) pour favoriser la réussite éducative des apprenants. Au-delà des formations elles-mêmes, il s'agit également de renforcer l'identité et les spécificités propres à chaque établissement dans l'exercice des 5 missions de l'enseignement agricole en lien avec le territoire et ses partenaires.

2^{ème} édition des printemps des transitions

Les Printemps des transitions étaient de retour en Normandie pour une seconde édition. Ce cycle d'évènements vise à faire témoigner les établissements sur leurs actions emblématiques liées aux transitions.

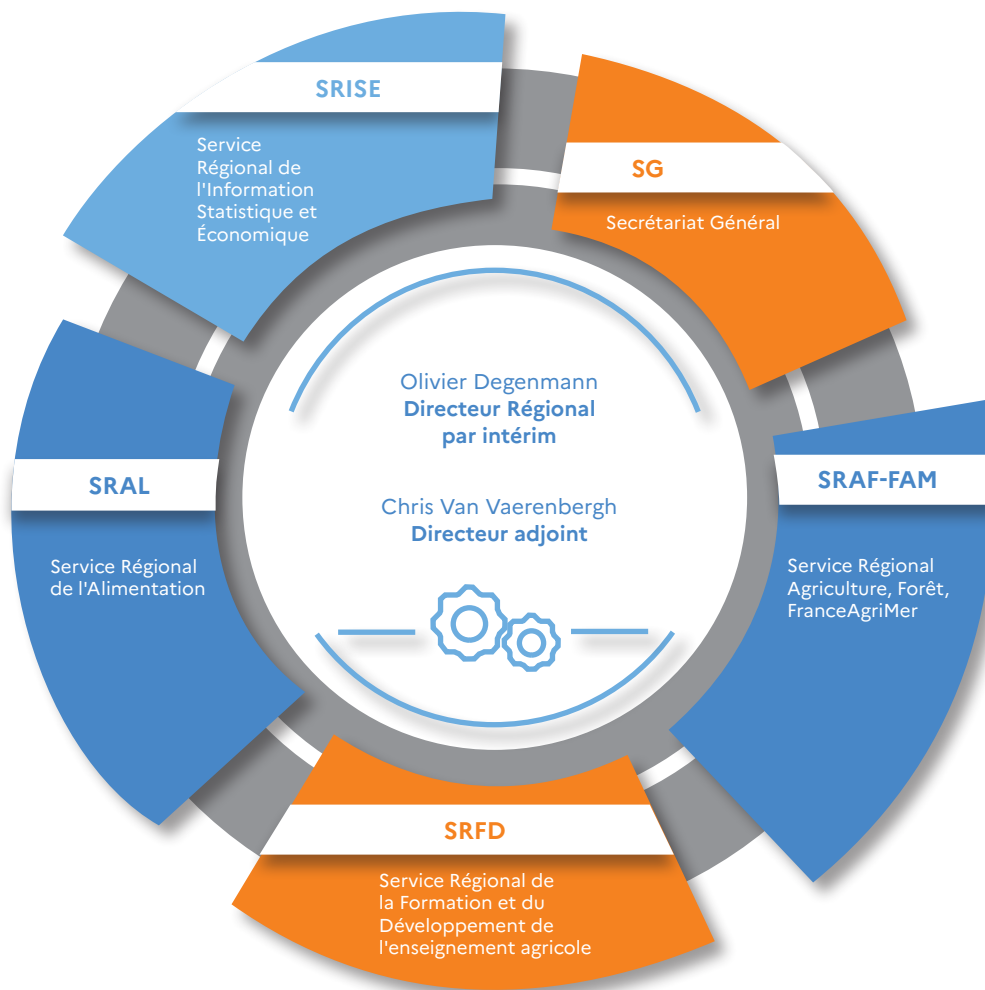
Du 6 mars au 4 juin 2023, 14 manifestations ouvertes au(x) public(s) ont été organisées avec les partenaires de l'enseignement agricole à Saint-Lô, Maltot, Caen, Évreux, Le Robillard, Sées, Yvetot, Coutances, Vire, Saint-Hilaire, Envermeu, Chambray et Coqueréaumont autour de 3 thèmes :

- Les transitions éducatives « **Vis ma vie d'élève en lycée agricole** » : des élèves vous parlent de leur engagement au quotidien : agir de manière éco-responsable, participer à des instances citoyennes, collecter des données pour la recherche par le biais des sciences participatives par exemple.
- Les transitions pédagogiques « **Les pieds dans l'amphi** » : les équipes pédagogiques témoignent des démarches pédagogiques innovantes qui sont développées au quotidien avec leurs élèves.
- Les transitions agro-écologiques et climatiques « **Les pieds dans l'exploit'** » : les plateaux techniques sont ouverts pour présenter leurs innovations techniques et leurs expérimentations réalisées avec les classes et en lien avec des partenaires extérieurs.

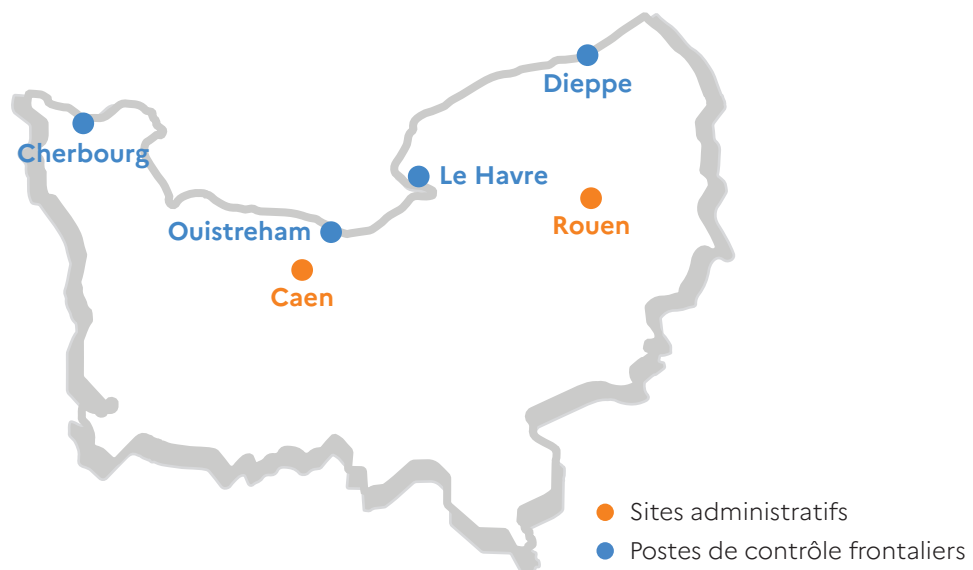


Ces évènements sont l'occasion de rendre visibles et accessibles les transitions mises en œuvre « dans et par » les établissements et d'encourager, localement dans chaque territoire, les échanges de pratiques pour accélérer les transitions.

Les services de la DRAAF au 1^{er} janvier 2024



Les 6 sites de la DRAAF



DRAAF Normandie, 6 bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé CS 95181 14070 Caen Cedex 5

Contact : direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédits : draaf.normandie.fr – [Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr](mailto:Pascal.Xicluna@agriculture.gouv.fr) – [Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr](mailto:Xavier.Remongin@agriculture.gouv.fr)
[Cheick Saidon/agriculture.gouv.fr](mailto:Cheick.Saidon@agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Olivier DEGENMANN – **Rédactrice en chef** : Hélène MALVACHE

Rédacteurs : Agents DRAAF Normandie - **Conception** : Julie DESLANDES (01/2024)

Ne pas jeter sur la voie publique